



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-12

Séance du 26 Janvier 2024

Date de convocation : 22/01/2024 L'an 2024, le 26 Janvier à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 12/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 12/17

Pouvoirs : 4/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; Mme
DARIES ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M.
MUSSARD ; M. FLEISH ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; M. GARNAUD à M. FLEISCH ;
M. OREAL à Mme CABANNE et Mme SERRA à Mme
LEVAVASSEUR.

Était absente excusée : Mme BECARD.

Tome 1 - N°24-12 - OBJET : Tarifs séjour séniors 2024 à Hauteville sur Mer, en partenariat avec l'ANCV.

Un séjour est organisé par le CCAS à Hauteville sur Mer, ville située dans la Manche, du lundi 13 mai au vendredi 17 mai prochain. Les participants seront accueillis au village vacances Azureva.

Ce séjour, d'un montant total de 588€ par personne, est mis en place dans le cadre du projet « Séniors en vacances » de l'A.N.C.V (Association Nationale des Chèques Vacances).

A ce titre, les participants peuvent bénéficier d'une aide de l'ANCV dans le cadre de la convention passée avec cet organisme et de tarifs différenciés de la part du CCAS, lesquels sont calculés en fonction des revenus de chacun.

Dans un contexte d'inflation, les tarifs proposés par l'ANCV ont été impactés par l'augmentation des prix des professionnels du tourisme. Aussi, afin d'en limiter l'incidence sur le reste à charge des séniors, l'ANCV a décidé de procéder à une revalorisation de son aide financière de 161€ à 168€.

Les tarifs proposés s'établissent alors à :

Période Du lundi 13 mai au vendredi 17 mai 2024 Séjour Hauteville sur Mer (Manche)	Tarif Plein Tranche D	Tarif 75% Tranche C	Tarif 50% Tranches B	Tarif 25% Tranches A
Tarifs différenciés tenant compte de la subvention « Séniors en vacances » de 168€ allouée par l'ANCV	420	315	210	105
Tarifs différenciés sans la subvention ANCV (subvention utilisable une fois par an)	588	441	294	147

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent le séjour prévu à Hauteville sur Mer tel que proposé ci-dessus, fixent les tarifs présentés et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer les conventions de partenariat et de subvention avec l'ANCV ainsi que les contrats de séjour et tout autre document contractuel ayant pour objet l'organisation de ce séjour. Les membres présents signent la délibération. Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



(Handwritten signature in blue ink)

Rachel MOUSSOUNI